

Proximité de la vulnérabilité et vulnérabilité de la proximité

Conclusions présentées dans le cadre du Séminaire du Réseau Intersection :
« Protéger les plus vulnérables : le rôle crucial de la police de proximité dans la lutte contre les violences intrafamiliales » | Liège, BluePoint, 2 juin 2023

Pr. dr. Vincent Seron – Université de Liège, Département de criminologie

Il est difficile de conclure un séminaire tel que celui-ci. Car la conclusion est toujours le moment le plus délicat d'un colloque, d'autant plus un vendredi aussi ensoleillé et sur une thématique aussi sensible. Aussi intéressants ont-ils été, les éléments exposés tout au long la journée ne sont qu'un échantillon d'un des nombreux volets d'une problématique sur laquelle la focale doit impérativement être placée. Ainsi que je le dis toujours à mes étudiants policiers, dont plusieurs sont ici présents et qui en portent encore les « stigmates », il est essentiel d'éviter les *synecdoques*, à savoir prendre une partie pour un tout.

On peut donc, au minimum, affirmer que les propos qui vont suivre imposent la nuance, au risque de paraître caricatural. Ce qui, avec succès, a été évité tout au long de cette journée.

Le décor étant planté et au risque de paraître dénué d'originalité, j'aurais envie de conclure cette journée par deux termes : **vulnérabilité** et **proximité**, que l'on pourrait conjuguer au singulier comme au pluriel et, j'y reviendrai, à différent(e)s modes. On aurait également pu y ajouter les vocables de *proactivité* et de *précocité*.

Vulnérabilité, un terme évoqué dans l'intitulé même de ce séminaire : « *protéger les plus vulnérables* ». **S'orienter vers la communauté**, c'est l'un des cinq piliers de notre police de *proximité*. Une police qui, à l'instar des travailleurs sociaux évoqués ce matin par Fabienne GLOWACZ, doit être « *habitée par un engagement pour rencontrer le besoin du citoyen* », « *aller vers et là où il est* ».

Une **communauté** qui comporte aussi des personnes vulnérables. Une vulnérabilité qui constitue malheureusement une réalité éminemment contemporaine.

Mais qu'est-ce qu'une *personne vulnérable* ? Il n'existe pas aujourd'hui de définition juridique précise de la « vulnérabilité ». Afin de ne pas s'enfermer dans un carcan, au niveau européen, le législateur a, au contraire, souhaité que ne soit pas dressée une liste exhaustive des situations de vulnérabilité. Une vulnérabilité qui peut être *physique* (la

pointe de l'iceberg) mais, aussi et de manière prédominante – Fabienne GLOWACZ, Céline ROSSINI & Karine BARETTE l'ont mentionné –, *psychologique*.

▸ **Un phénomène désormais prioritaire**

Indubitablement, les victimes de violences conjugales et intrafamiliales rencontrent ces aspects. Une violence, on l'a rappelé ce matin, parfois *bidirectionnelle*. Des situations de vulnérabilité particulière qui exigent une attention, voire une protection, additionnelle.

Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas. C'était il n'y a pas si longtemps, dans une galaxie pas si lointaine. C'était au début des années 2000. Danielle Laberge et Sonia Gauthier déploraient que la violence conjugale ne soit pas considérée et traitée comme un problème sérieux par les acteurs pénaux. Ceux-ci, relevaient ces auteures, « *se représentent ces événements comme étant des conflits familiaux, des disputes de couples, des affaires privées dans lesquelles la justice n'a pas lieu d'intervenir car une telle intervention risquerait de mettre en péril l'unité familiale* » (Laberge & Gauthier, 2000). Pour d'autres encore, les interventions dans le champ des VIF reflétaient une « perte de temps », un « service social » et non un réel travail policier (Edward, 1989).

Un positionnement qui semble heureusement désormais entièrement révolu.

Sur le terrain, comme l'ont notamment démontré Nadia LAOUAR & Axelle BEGHIN, les interventions et les outils mis à la disposition de la police en matière de violence dans le couple ont largement évolué. Des outils en *évolution* qui doivent impérativement faire l'objet d'un processus d'*évaluation*, afin qu'ils puissent au mieux correspondre aux besoins et aux réalités du terrain.

Au niveau fédéral, l'actuel Plan National de Sécurité 2022-2025 fait figurer les violences intrafamiliales en deuxième position des phénomènes de sécurité auxquels la police doit apporter une attention particulière.

A un niveau plus méso ou micro, comme en témoignent notamment les pratiques évoquées tout au long de cette journée, nombreuses sont les communes et zones de police (dont celles de la région liégeoise) qui consacrent également leur attention à la problématique et celles qui, depuis quelques années déjà, ont repris le phénomène dans leur plan zonal de sécurité comme question prioritaire ou question nécessitant une attention spécifique. Une attention prioritaire évoquée ce matin par Philippe DUBOIS qui nous rappelait, par la même occasion, que toutes les zones de police font le même travail mais ce travail, en fonction des particularismes de la zone, ne se décline pas sur le terrain de manière identique.

Au rang des bonnes pratiques exposées ce matin, nous avons eu l'occasion d'entrevoir, en 7 minutes et 30 secondes chrono (enfin presque pour certaines), les projets de :

- Sarah DEBOUNY qui nous a présenté le projet *DIVICO* et qui a insisté sur l'importance de **l'évaluation de la criticité**, de la nécessité d'une dimension partenariale et d'utiliser un langage commun et un vocabulaire partagé.
- Rémi GUEUNINGS a également rappelé l'importance d'une dimension **interdisciplinaire** dans le cadre du projet verviétois. Un projet articulé autour de 3 axes, dont celui de savoir comment faire tomber la barrière de la langue afin de favoriser l'accès aux victimes de violence conjugale.
- Virginie LEFRANG-FIRKET et Zoé PÉTRY ont, quant à elles, présenté le projet *Vif'ment fini* ! Un projet **tripartenarial** articulé autour de l'information, de la communication, de la sensibilisation et de la formation tant interne qu'externe.
- Enfin, Anne HARDY et Catherine JANS ont évoqué la plate-forme zonale *STOPPVIF*. Mutualisation des ressources des hébergements d'urgence à destination des victimes et des auteurs, groupe de soutien pour enfants et adolescents, sensibilisation du public, formation du personnel : voici les principaux axes mobilisés dans le cadre de ce projet qui s'ancre, à l'instar des autres projets que je viens d'esquisser, dans un **processus de concertation**.

▸ **Perceptions**

Si la priorité est donnée à la lutte contre les VIF, il n'en demeure pas moins que nombreux sont les éléments qui peuvent rentrer en ligne de compte lors de la réponse policière face à ces violences. Les perceptions et les croyances que possèdent les policiers jouent un rôle dans leur travail. Comme tout groupe social et groupe d'individus, les policiers constituent eux aussi un groupe qui repose sur des critères précis, une identité sociale, une manière spécifique de fonctionner. Ainsi que l'a indiqué Michaël ALEXANDRE, dans l'atelier qu'il pilotait cet après-midi, dans le domaine de la prise en charge des victimes, les pratiques influent sur la qualité du suivi et il convient de revenir aux bases.

▸ **Formation**

Les VIF, une attention particulière mais un phénomène face auquel les fonctionnaires de police peuvent se retrouver relativement dépourvus une fois que la victime est survenue. Sans tomber dans poncifs suivant lesquels la formation permettrait de pallier, à tous égards, un manque de connaissances des policiers, il n'est resté pas moins que le contexte formatif, en particulier celui de la formation continue, demeure important. Daniel BACQUELAINE a d'ailleurs ce matin fait référence à la nécessité de la formation des policiers et d'une meilleure connaissance du phénomène.

Comme le soulignait le dernier rapport du Comité P relatif à l'Enquête de suivi sur la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, paru en 2022, « *les personnes rencontrées au sein des services de police estiment, en général, qu'elles sont suffisamment bien formées sur la compréhension du phénomène, la matière ayant été enseignée à l'école de police durant la formation de base. Ceci est à nuancer dans le sens où tous ne se souviennent pas avoir suivi des cours sur le sujet et estiment qu'un rafraîchissement régulier est souhaité mais trop rarement organisé* ». Ces résultats communiqués par le Comité P sont congruents aux études précédentes qui mettent en évidence une limitation dans les formations des policiers. Les formations sont parfois trop théoriques (on revient sur la cruciale question des pratiques) pour pouvoir mettre en place ce qui a été appris. Les différents travaux qu'ont pu mener mes étudiants de master en criminologie au cours des dernières années abondent également dans ce sens : selon les policiers interrogés, ces formations doivent avoir un cadre clair, être suffisamment fréquentes et permettre une meilleure pratique policière au quotidien, des formations qui devraient être davantage collées à la réalité du terrain, *des terrains* dirais-je même.

Des formations qui parfois ont tendance à se focaliser disproportionnellement sur une violence avec un haut niveau de sévérité et de danger alors que ce sont les situations les mieux abordées et comprises par les policiers. Comme le formulait très justement Nadia LAOUAR ce matin, « *la violence conjugale ce n'est pas une photo mais un film* ». De nombreux comportements problématiques relèvent du harcèlement. Et Axelle BEGHIN d'évoquer « *ces incidents successifs non inquiétants quand ils sont pris isolément et successivement* ».

Karine BARETTE et Céline ROSSINI ont également insisté sur l'importance du schéma des comportements dans l'évaluation du risque. Ne surtout pas *banaliser*. Des histoires ordinaires, telles que celles qui ont été jouées de façon très convaincante dans l'un des ateliers de l'après-midi. Sauf que dans la « vraie vie », la violence conjugale n'est pas un jeu.

Des formations et des entraînements qui doivent par conséquent porter sur un niveau de danger nuancé ou sur des situations où la victime n'a pas le profil idéal.

Ce sont des éléments essentiels à une juste compréhension des cas de VIF qui, par effet miroir (Mireille MONVILLE nous a parlé de *neurones miroirs*), influenceront la suite des prises en charge mais aussi la vision que les policiers se font des victimes.

‣ **Dimension partenariale**

Mais, comme dans bien des domaines, l'approche du phénomène des violences entre partenaires ne ressort pas à la seule police. Une approche qui doit dès lors être axée sur l'apport d'une réponse multidisciplinaire, rapide et visible, adaptée tant à l'auteur qu'à la victime. Pour reprendre l'expression de Céline ROSSINI, il faut parfois de « *nouvelles paires*

de lunettes pour voir la même réalité». Dans le même ordre d'idées, Jean-Marc DEMELENNE parlait ce matin d'une *prise en charge holistique* des victimes.

Aussi essentielle soit-elle, l'approche policière ne constitue qu'un maillon de la chaîne d'intervenants, parmi lesquels la justice (ainsi que l'ont montré Karin BARETTE & Céline ROSSINI pour le Québec) et le secteur psychosocial (ainsi que l'a mis en évidence ma collègue Fabienne GLOWACZ) ont un rôle tout aussi crucial à jouer. Pour qu'elle soit optimale, l'approche policière doit s'harmoniser avec la politique criminelle et les initiatives du secteur social.

Le **partenariat**, l'un des 5 piliers du *Community Policing* à la belge. Des partenariats tant internes qu'externes. C'est dans l'esprit d'une police de proximité que les policiers interviennent, en concertation avec les partenaires concernés en vue d'assurer une approche intégrée du phénomène. Nous avons appris qu'une telle concertation s'était déjà bien installée en plusieurs endroits. Et comme souvent, c'est grâce à une collaboration intensive que les différents services apprennent à mieux se connaître et à se faire **confiance**.

Cette dimension partenariale a, de nouveau, été bien illustrée cet après-midi. D'une part, par l'intervention de Julie MAZEROLLE relative au projet québécois ECHINOPS qui favorise la collaboration interdisciplinaire (psycho-médicosociale) et soutient le travail policier lors d'interventions auprès de personnes vulnérables dont la santé mentale requiert une évaluation ou des services adaptés. Si nous sommes temporairement sortis du contexte des VIF, l'esprit du projet est identique, à savoir divers acteurs réunis autour d'un même public-cible, tous dans le même bateau, mais avec un champ d'expertise et des limites d'action différents. Et si, de prime abord, on peut craindre de travailler avec une telle mixité d'intervenants, avec le temps, la confiance s'installe et donne d'excellents résultats.

Plus proche de chez nous, même si en dehors de la principauté de Liège, Anne-Françoise ANCIAUX nous a montré les atouts du projet DOM, fruit d'une collaboration menée entre la zone de police PolBru, le parquet, l'Université de Mons et l'asbl Praxis, dont la réputation n'est plus à faire. Une initiative dont l'objectif est d'aborder le phénomène de la violence domestique en adoptant une approche proactive envers l'auteur. Un auteur qui, le rappelait également Sarah DEBOUNY ce matin, doit être au centre du dispositif de prise en charge.

Un partenariat qui lui aussi renvoie à la question de la formation. Ainsi que l'indiquaient déjà Fabienne Glowacz et Michel Born en 2006 à propos de la formation des personnels et du travail en réseau, la formation est la seule manière de rendre la législation opérante. Il est indispensable en ces matières d'organiser soigneusement tout un dispositif de formation et sensibilisation tant pour les magistrats que les policiers et personnels psycho-sociaux. Une formation des acteurs judiciaires qui nous a été détaillée ce matin par Karine BARETTE et Céline ROSSINI dans le champ du contrôle coercitif. Une

formation également épinglée dans les interventions respectives de Rémi GUEUNINGS et celle de Zoé PÉTRY.

▸ *Victimes*

Mais quand est-il des victimes dans tout ça ? La victime « *est-elle coupable ?* », pour reprendre l'expression du célèbre criminologue Ezzat Fatah. On l'a répété tout au long de cette journée, la victime doit être au cœur même d'une approche policière de qualité et accessible. Une victime, nous disait Daniel BACQUELAINE, qui doit avoir le courage de porter plainte. À cet égard, il importe de veiller à ce que celle-ci ne soit pas exposée à une victimisation secondaire et répétée, c'est-à-dire qu'elle soit traitée avec respect, dignité, de manière non discriminatoire et avec professionnalisme, notamment par les services de police vers lesquels elle peut se tourner. Le moment précis où la victime d'une infraction pénale **rencontre un service de police** ou de justice pour la première fois est fondamental pour sa **confiance** envers ces services, vos services. Cette importance du premier contact, avec la police notamment, et cette nécessité de renforcer un lien de confiance a été mentionnée par plusieurs intervenants.

Dans un tout autre ordre, l'intervenant policier peut lui aussi être une victime, notamment celle d'un traumatisme vicariant pour en référer à l'intervention de Mireille MONVILLE.

Le traumatisme vicariant ou secondaire c'est, vous l'avez entendu, un traumatisme vécu par « *procuration* » (Bouvier, 2019) dans lequel un intervenant pourrait développer un burnout, un stress post-traumatique secondaire ou de la fatigue de compassion lorsqu'il a des contacts répétés avec des victimes traumatisées ou à une situation indicible. L'œil, disait Mireille MONVILLE, « *ne s'habitue pas à l'innommable* ». Des victimes qui nécessitent une attention particulière tout comme, si comparaison n'est pas raison, les intervenants qui les prennent en charge avec implication et professionnalisme. Fabienne GLOWACZ parlait d'ailleurs ce matin des policiers oubliés de la crise Covid-19, des policiers qui ne doivent pas être oubliés s'agissant des risques psychosociaux auxquels ils sont confrontés. L'intuition peut, dans ce cadre, contribuer à mieux vivre ces situations complexes. Une intuition qui peut se matérialiser au travers de devoirs d'enquêtes, voire une résolution. Mais, parfois, l'intuition ne va pas, ne peut aller au-delà. Nous ne sommes pas responsables de la germination des graines que l'on a semées dans le cadre de nos interventions.

▸ *En conclusion*

Il me paraît temps d'en finir. J'en viens dès lors à la conclusion de ces conclusions.

Le *Community Policing* peut paraître comme une histoire sans fin, tant l'association des termes *police* et *proximité* est sans doute presque aussi vieille que l'histoire de la police.

Plus contemporaine, l'association des termes *proximité* & *vulnérabilité* est pourtant tout aussi cruciale. Une proximité néanmoins à double tranchant.

Cette proximité peut être en effet de nature à renforcer la commission de comportements violents au sein de la famille ou entre partenaires intimes, parfois dans un contexte d'exacerbation, de vulnérabilité de la population dans une situation de *polycrise*, comme celui-ci de la crise Covid-19 évoqué ce matin par la professeure Glowacz. Une **proximité** comme **catalyseur de vulnérabilité** en quelque sorte.

Aux antipodes de ce sombre constat, la **proximité** peut, en revanche, être **salvatrice** si elle s'apparente à celle de la police. Une police qui se doit d'être proche des citoyens mais particulièrement de ceux que l'on peut considérer comme vulnérables.

Ceux qui me connaissent savent qu'à la musique classique, je préfère le rock, ses sonorités parfois atmosphériques et métalliques qui nous poussent à sortir des sentiers battus, à quitter les grandes voies balisées au profit d'approches neuves et parfois audacieuses. Comme celles qui ont été exposées tout au long de cette journée avec pragmatisme et sans pour autant devoir, car souvent ce n'est pas nécessaire, « *réinventer la roue* », pour reprendre le propos de Julie MAZEROLLE.

Mais revenons-en à la musique. Feue Tina Turner, devenue, bien malgré elle, le visage des violences conjugales aurait scandé en conclusion *What's love got to do with it (Qu'est-ce que l'amour a à voir avec ça ?)*, un titre ô combien évocateur des violences conjugales.

Tout comme nos amis québécois, je connaissais par ailleurs le groupe *Mes souliers sont rouges*, qui était en Belgique il y a peu à l'occasion du festival de musique celtique que sont les Anthisnoises. Dans un registre beaucoup moins festif, mais ô combien plus important, Vincent BRAYE et Catherine JANS nous ont parlé ce matin de l'exposition des *chaussures rouges*, symbolisant la lutte contre les féminicides et la violence conjugale.

Le **rouge** c'est notamment la couleur du sang. Une autre couleur est également évocatrice de la violence conjugale, le **bleu**. Non pas celui du lieu qui nous accueille aujourd'hui, alias le *BluePoint*. Le bleu peut être celui auquel se réfère la chanteuse belge Angèle dans son opus *Tempête*. « *Les bleus* », dit-elle, « *c'est rien, c'est juste une belle couleur. Plus douce que celle de ses yeux* ». Mais dans ce contexte, le seul bleu que l'on est en mesure d'admettre c'est celui qui fait référence à la police, celle de proximité, celle qui se rapproche et protège les vulnérables. **Car proximité de la vulnérabilité n'est pas à confondre avec vulnérabilité de la proximité.**

C'est au travers de l'échange de réflexions riches de sens et de bonnes pratiques, telles que celles qui sont mises en place et relayées par le Réseau Intersection que l'on peut faire évoluer les choses. Un réseau bien implanté au Québec et en Belgique et, comme le mentionnait Benoît BLANPAIN ce matin, qui étend progressivement ses ramifications vers la Suisse. Un réseau qui se conjugue au passé, au présent mais aussi au futur avec ses projets en devenir et pour lequel je souhaite une chose : *Simply the Best* !

Je vous remercie pour votre attention.